



Résolution 451 (1970)¹

Réponse au mémorandum du Secrétaire général de l'OCDE

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Remerciant le Secrétaire Général de l'O.C.D.E. pour son exposé sur les tâches futures de cette Organisation ;
2. Ayant noté avec satisfaction que l'accroissement du produit national réel des pays de l'O.C.D.E. pour la période 1960-1970 aura dépassé l'objectif de 50% fixé en 1961 ;
3. Notant que le Conseil ministériel de l'O.C.D.E. a fixé un nouvel objectif de 65% pour l'accroissement collectif du produit national réel de la zone de l'O.C.D.E. au cours de la période de 1970-1980 ;
4. Considérant que le système de comptabilité nationale constitue un instrument utile pour mesurer la croissance et la conjoncture économiques, mais n'est pas suffisant au même degré en tant qu'indicateur des améliorations à long terme du bien-être social ;
5. Considérant que l'importance excessive que l'opinion publique attache au taux de croissance économique exprimé sous la forme du taux d'accroissement du produit national brut risque d'entraîner une répartition peu souhaitable des ressources ;
6. Soulignant, comme l'a fait le Groupe de travail de l'O.C.D.E. chargé d'étudier les mesures destinées à favoriser la croissance économique, qu'outre la nécessité d'accroître la tendance foncière de la productivité, il importe de mieux orienter le processus de croissance pour faire en sorte que le surcroît de richesse créé serve à satisfaire les aspirations et les besoins sociaux tout en assurant que les effets secondaires préjudiciables de la croissance, s'ils ne peuvent être entièrement évités, soient du moins réduits à un niveau minimal acceptable ;
7. Prenant acte avec satisfaction du mandat que le Conseil ministériel a donné au Secrétaire Général de l'O.C.D.E. concernant les travaux de cette Organisation dans le domaine de l'environnement, et exprimant l'avis que les travaux de l'O.C.D.E. devraient être considérés comme complémentaires au programme du Conseil de l'Europe axé sur la promotion de politiques nationales efficaces et sur l'élaboration d'accords internationaux ;
8. Considérant que la situation d'inflation généralisée qui existe actuellement dans la zone de l'O.C.D.E. constitue le défi le plus grave auquel les gouvernements aient à faire face sur le plan de la gestion à court terme de l'économie ;
9. Consciente que les méthodes traditionnelles de gestion économique peuvent ne pas être adaptées à la situation actuelle,
10. Invite par conséquent les gouvernements membres de l'O.C.D.E. :
 - a. à fixer dans cette Organisation les priorités sociales en tant qu'élément du cadre dans lequel devraient s'inscrire les politiques économiques des pays membres ;

1. Discussion par l'Assemblée le 18 septembre 1970 (10e séance) (voir [Doc. 2806](#), rapport de la commission des questions économiques et du développement). Texte adopté par l'Assemblée le 18 septembre 1970 (10e séance).



Résolution 451 (1970)

- b.* à poursuivre au sein de cette Organisation l'étude des conditions d'une politique des revenus efficace et socialement équitable ;
- 11. Estime indispensable d'associer plus étroitement l'opinion publique aux travaux de l'O.C.D.E. ;
- 12. Souligne que l'Assemblée pourrait apporter une contribution à cet égard.